

Décret

Générale

colonial

Décret n° 25 avril 1941 portant rétablissement de l'emploi de secrétaire général à la Côte française des Somalis.

n° 25

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 avril 1941

Numéro JO
n° 534 du 31/05/1941

Date du numéro
31 mai 1941

VISAS

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat français, Vu le décret du 28 août 1898 portant réorganisation de l'administration de la Côte française des Somalis

Vules décrets du 21 mai 1898 et du 2 juillet 1913 sur les Secrétariats généraux des colonies : Vu le décret du 25 mars 1924 portant suppression d'emploi de secrétaire général.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Sont rétablies les fonctions de secrétaire général du Gouvernement de la Côte française des Somalis. Art. 2. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées. Art. 3. — Le présent décret, qui sera publié au Journal offi' ici, sera exécuté comme loi d'Etat.

Ph. pétain.Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat français :Le Secrétaire d'Etat aux colonies,Platon.